Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20231221-2023-DEC-01-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

<u>Objet</u> : Approbation du plan de financement relatif à l'acquisition d'un broyeur déchiqueteur

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame PELLEGRI Leslie; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20231221-2023-DEC-01-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 19/438 ac de l'assemblée de corse approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024 en date du 29 novembre 2019

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant le besoin d'acquérir un broyeur déchiqueteur pour le service espaces verts ;

Considérant que l'achat de ce broyeur vise à limiter la production de déchets verts, favoriser le recyclage et réemploi des végétaux sur place notamment en paillage sur les espaces verts municipaux ;

Considérant le coût prévisionnel de cette acquisition à 23 451 € HT;

Considérant la réalisation de cette opération éligible au titre du règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jéromine VIVARELLI-MARI Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

Approuve le plan de financement suivant pour l'acquisition d'un broyeur déchiqueteur :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisition d'un broyeur déchiqueteur	23 451.00 €	CDC – dotation quinquennale 2020- 2024 (40%)	9 380.40 €
		Ville(60%)	14 070.60 €
Total Dépenses	23 451.00 €	Total Recettes	23 451.00 €

Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.